



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Réf : DOMS-1223-11720-D  
DOMS/AAP/PH-PDS/2023-004

## DECISION

**fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de l'ONDAM spécifique « Personnes confrontées à des difficultés spécifiques » de compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence régionale de santé pour le premier semestre de l'année 2024**

**Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-4 ;
- Vu** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010, le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 et le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 relatifs à la modification de la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret du 14 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Denis Robin en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 3 octobre 2022 ;
- Vu** l'arrêté portant adoption du Projet régional de santé 2023-2028 signé le 26 octobre 2023 par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu** l'instruction N° DGCS/SD1B/SD5B/DGS/SP2/SP3/DSS/SD1A/2023/170 du 23 octobre 2023 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2023 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM) et « Un chez-soi d'abord » publiée le 31 octobre 2023;
- Vu** le rapport d'orientation budgétaire du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du 24 novembre 2023 relatif à la campagne budgétaire 2023 des établissements et services médico-sociaux secteur « Personnes en difficultés spécifiques » ;
- Considérant** les besoins identifiés en dispositifs d'aller-vers en santé précarité (EMSP / LHSS Moibles) sur les territoires des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse ;



## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : les appels à projets médico-sociaux seront organisés pour le premier semestre de l'année 2024 selon le calendrier prévisionnel suivant :

Catégories de service ou d'établissement médico-social concernées	Public concerné par l'établissement ou le service médico-social	Territoires	Mois de l'avis d'appel à projet
Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) / Lits Halte Soins Santé Mobiles (LHSS Mobiles)	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques : personnes majeures, cumulant précarité sociale, isolement et maladie chronique ou évolutive grave, nécessitant des soins et un suivi médical dans le cadre d'un accompagnement médico-social avec un hébergement temporaire individuel ou semi-collectif	Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes Vaucluse	Février 2024

**Article 2** : le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations au Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
132, boulevard de Paris - CS 50039  
13331 Marseille Cedex 03**

**Article 3** : la Directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le - 5 DEC. 2023  
pour le Directeur Général de l'ARS  
Directrice de l'Offre Médico-Sociale

**Dominique GAUTHIER**